

les détails pertinents à la tenue de ces enquêtes, mais je suis sûr que la Chambre comprendra.

LES GRANDES ROUTES

LA CONSTRUCTION D'UNE DEUXIÈME ROUTE TRANSCANADIENNE

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé l'autre jour au ministre des Travaux publics s'il avait l'idée de convoquer une conférence nationale sur la construction des grandes routes pour que nous puissions étudier la possibilité de construire une deuxième route transcanadienne grâce à l'appui financier du gouvernement fédéral. Le ministre est-il maintenant en mesure de répondre?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je dois faire aujourd'hui la même réponse qu'alors. Il n'en est pas question pour le moment.

M. Howard (Skeena): Le ministre sait-il qu'il n'a pas répondu la dernière fois, mais que son secrétaire parlementaire devait porter la chose à son attention?

RADIO-CANADA

L'ÉTAT DU DIFFÉREND AVEC L'ARTEC

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, vu que les négociations se poursuivent depuis près d'un an et demi et que la Société Radio-Canada a fait une offre finale, le ministre du Travail pourrait-il nous dire si lui-même ou ses fonctionnaires sont en pourparlers avec Radio-Canada ou avec l'ARTEC et, sinon, s'il offrira les services de son ministère afin d'obtenir le règlement prochain du conflit?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le député sait très bien que le conflit entre l'ARTEC et Radio-Canada a été soumis à une commission de conciliation présidée par M. Arthurs. Tant que je n'aurai pas reçu le rapport de cette commission, il ne conviendrait pas que le ministre ou un fonctionnaire du ministère intervienne dans le conflit. Je crois savoir, toutefois, que le rapport me parviendra dans les prochains jours.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il faire savoir à la Chambre si la commission de conciliation a cessé ses travaux et est sur le point de présenter un rapport, vu que l'offre de Radio-Canada était finale et sans appel?

M. l'Orateur: A mon avis, la question complémentaire prête à discussion.

[L'hon. M. McIlraith.]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander au ministre du Travail s'il voudrait exercer le droit désormais reconnu à tout ministre et dire au ministre des Postes comment il envisage la réorganisation du personnel dans ce ministère.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

MOTION D'ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT—RETRAIT DE LA MOTION

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement; il s'agit d'ailleurs tout autant d'une question que d'un point du Règlement. Je remarque au *Feuilleton* d'aujourd'hui une motion inscrite au nom du député de Manicouagan (M. Blouin), motion qui remonte à trois mois exactement. Je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre quand cette motion d'adhésion sera présentée.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je réponds volontiers à cette question. Comme la première partie de ce rapport a trait à une motion déjà adoptée en vue d'une étude sur les transports maritimes, et que la deuxième partie concerne une compagnie de chemins de fer inexistante, j'ai dit aux collègues de l'honorable député, au chef de son parti à la Chambre et à d'autres députés d'en face qu'il me semblait préférable, tout compte fait, de retirer cette motion.

Par ailleurs, pour permettre l'examen de la question qui intéresse particulièrement le député de Selkirk (M. Schreyer), nommément celle du chemin de fer du Grand lac des Esclaves, nous comptons déferer les rapports annuels du National-Canadien et d'Air Canada au comité permanent des transports et des communications. J'ai remis aux leaders à la Chambre des partis d'opposition le texte du projet de motion, et si cette façon de procéder rallie l'approbation de tous, la Chambre consentirait peut-être à l'unanimité à ce que le député de Manicouagan retire sa motion; nous proposerions alors une motion tendant à déferer les rapports annuels au comité.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre en donne-t-elle l'ordre?

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)